



COMPTE-RENDU

Le 10 Novembre 2020, le conseil municipal de Cérilly s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien THEVENOUX, Maire

Présents: Madame Christelle CHABOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nolwenn GALMARD, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX

Procurations : Céline COUGNY à Véronique PAULMIER, Sébastien DENIZOT à Fabien THEVENOUX, Christine RASTOILE à Olivier FILLIAT

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Considérant la nécessité de rénover un logement du Trésor Public pour le proposer à la location, et le cimetière afin de disposer d'un registre des emplacements classés et géoréférencés, **DECIDE** d'approuver le plan de financement de ces deux projets d'un montant respectif de 22 751,98 € et 23 394,60 € HT et de demander une aide départementale de 12 000,00 € au titre du plan de relance au dispositif « bâti » et un fonds de concours de 15 000,00 € auprès de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

Suite aux observations de la commission de sécurité nécessitant des aménagements supplémentaires, **APPROUVE** le nouveau plan de financement des travaux de rénovation du gymnase s'élevant à la somme de 234 857,00 €, portant ainsi la demande de subvention auprès de l'Etat à 82 200,00 €. Les subventions auprès du Département (65 040 €) et de la Région (32 978,55 €) restent inchangées.

Considérant l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par le SICTOM de Cérilly au 1^{er} janvier 2020, **DECIDE** de récupérer le montant de cette taxe figurant sur l'avis des impôts fonciers de la commune auprès de ses locataires.

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition de services pour la période 2021-2026, dans le cadre du transfert des compétences école et voirie de la commune auprès de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais depuis 2013.

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence PLU, document d'urbanisme à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

CONFIRME la cession des parcelles H1050 et H1051 situées rue Jean Moulin, la rédaction de l'acte authentique ayant été confiée au notaire de Cérilly.

Considérant la nécessité de nommer un correspondant « sécurité routière » selon les directives préfectorales, **DECIDE** de désigner Monsieur Roger SOUCHAL correspondant de la sécurité routière sur le plan communal.

DECIDE d'annuler des titres de recettes portant sur des redevances eau et assainissement d'un montant de 107,50 €.

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 1 126,60 € relative à des redevances eau et assainissement s'étalant sur plusieurs exercices.

En vue de son aliénation, **DECIDE** de désaffecter le chemin rural dit des Pelles à Villair et d'engager une procédure d'enquête publique.

DECIDE d'intégrer l'aire de camping-cars dans la régie du camping afin de réaliser les encaissements générés par sa récente mise en service.

Dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque porté par la Sté WPD SOLAR, **APPROUVE** la promesse de bail emphytéotique consentie entre cette société et la commune.

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2019 de la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Afin de promouvoir le patrimoine communal par le biais d'une chasse au trésor, **APPROUVE** la mise en place d'un parcours PEPIT en partenariat avec le CAUE de l'Allier et la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Cérilly, le 27 Novembre 2020

Le Maire,

Fabien THEVENOUX